

Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 5 février 2024

Nombre

de Membres en exercice

27

de Présents

23

date de la convocation : le 30 janvier 2024

de Votants

26

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame PLÉVER Marie-Laure, Maire.

Présents : M. BOTTRAS Thierry, Mme BOURNEUF Maryline, Mme CHARTRAIN Catherine, Mme COURTAN Nathalie, Mme DUPONT Aurélia, M. FROGER Jonathan, Mme GARNIER Janique, M. GODET Alain, M. GOHAUD Mathieu, Mme GOUHIER Renée, Mme GRIMAL BLOT Aline, Mme JARRY Laëtitia, Mme JONNEAUX Carine, Mme LAMIER Françoise, M. LEBERT Thierry, M. LECESVE Loïc, M. LEMONNIER Thierry, M. MAUTIN Guillaume, M. PATAULT Laurent, Mme PLÉVER Marie-Laure, M. TORTEVOIS Jean-Louis M. TOURNET Bernard et Mme VENARA Jacqueline.

Absents ayant donné procuration : M. BUNAS Christophe à M. BOTTRAS Thierry, M. FERRAND Jean-François à Mme JARRY Laëtitia et Mme MAKRELOUFI Aline à Mme PLÉVER Marie-Laure

Absents / excusés : M. TRANSON Lionel

Secrétaire de Séance : Mme GOUHIER Renée

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 janvier 2024
- Finances :
 - o Débat d'orientations budgétaires 2024
 - o Contrat de prestation de services Allo guêpes 72
 - o Convention d'entretien des espaces verts avec le SDIS
- Fonctionnement : convention de prêt avec la Médiathèque le lien
- Questions diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 8 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

1) Finances

Mme le Maire présente le débat d'orientations budgétaires 2024.

Elle précise qu'il a été soumis à la commission « finance ».

On remarque une forte évolution du montant de taxe foncière perçue par la commune. La commune avait fait le choix de ne pas augmenter le taux de taxe foncière en 2023 et de maintenir le taux de 2022. Il est rappelé que la commune n'a le pouvoir de décision que sur le taux de la taxe et pas sur la base. L'Etat a augmenté les bases de 7.10 %. D'où une



augmentation du montant de la recette fiscale. La commune n'avait pas les capacités financières pour absorber une baisse des recettes qu'aurait engendrée la baisse des taux.

Il est indiqué que les recettes de 16 000 € liées à une cession correspondent à la vente du terrain rue Calmette. Il reste encore 3 terrains à bâtir à vendre.

Mme Bourneuf s'interroge sur la notification des dotations de l'Etat pour l'année 2024.

Mme le Maire précise qu'à ce jour, elles ne sont pas encore connues.

Concernant les dépenses de fonctionnement, on observe une hausse très importante des dépenses de fluides (électricité et gaz). Ce poste de dépenses a été multiplié par deux. Il est primordial de réfléchir à la réalisation de travaux de réhabilitation énergétique sur les bâtiments communaux afin de permettre des économies. Mme le Maire rappelle au conseil que la commune bénéficiait en 2023 du bouclier tarifaire mais qu'il ne sera pas reconduit en 2024. Il faut donc s'attendre à une nouvelle augmentation en 2024.

M. Lecesve indique que le marché d'électricité se termine le 31/12/2024 et que les prix sont donc maintenus jusqu'à cette date.

Mme le Maire confirme mais précise qu'il faut être très vigilant.

Les frais financiers sont en hausse en 2024 du fait de la contraction d'un prêt relais pour le financement des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales dans l'attente de la réception des subventions. Compte tenu de l'arrêt des travaux rue Saint André de Gelly, le chantier n'est pas terminé et la commune ne peut pas demander le versement des subventions. Une demande de versement d'acompte va être réalisée afin de rembourser partiellement l'emprunt.

Mme Bourneuf s'interroge sur la durée du maintien des subventions si les travaux s'éternisent.

Mme le Maire indique qu'elle rencontrera prochainement les partenaires financiers afin de prolonger le délai.

Mme le Maire indique qu'un emprunt se termine fin 2024 avec une annuité de 73 000 € et un second emprunt fin 2026 avec une annuité de 40 000 €. Cela donnera un peu de souffle financier à la commune qui pourra envisager de financer des nouveaux projets par emprunt sans créer une charge supplémentaire pour la collectivité.

L'année 2024 sera consacrée à la construction de projets. Il est nécessaire de réaliser des demandes de subvention. Un seul gros projet pourra être engagé avant la fin d'année : la rénovation de l'éclairage publique. Un dossier de demande de subvention a déjà été déposé.

Mme le Maire rappelle qu'un audit énergétique a été réalisé sur différents bâtiments communaux à l'initiative de la précédente municipalité. Pour le gymnase et la salle Mélusine, les travaux ont été estimés à 3.5 millions d'euros. Vu l'inflation, ce coût peut être revu à la hausse. Pour l'année 2024, seule la maîtrise d'œuvre sera proposée au budget soit 350 000 € (10% du coût des travaux).

M. Bottras regrette que la précédente municipalité n'ait pas fait le choix de financer les travaux d'assainissement par l'emprunt. Cela aurait permis de réaliser d'autres investissements.

Mme le Maire n'est pas de cet avis et rappelle que le recours à l'emprunt génère des charges financières supplémentaires qu'il aurait fallu financer en augmentant les taux d'imposition.

M. Bottras précise que la précédente municipalité n'avait pas de projets.

Mme le Maire indique qu'avec la guerre en Ukraine et la hausse des prix, la municipalité ne savait certainement pas comment allait évoluer la situation et qu'il était difficile de se projeter.

M. Godet rappelle que l'aménagement de la rue du Maréchal Leclerc était un projet de la précédente municipalité mais qui ne peut pas avancer.

DÉLIBÉRATION N°2024-11 DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Les alinéas 2 et 3 de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 stipulent que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Le Conseil Municipal, deux abstentions, 24 pour, décide :



- de prendre acte qu'un débat a eu lieu,
- d'adopter le débat d'orientations budgétaires 2024 sur la base du rapport ci-annexé.

DÉLIBÉRATION N°2024-12 CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES ALLO GUEPES

Mme le Maire propose au conseil municipal de signer une convention avec la société Alloguepes72 pour la destruction des nids de frelons asiatiques sur la commune.

Il est également proposé de prendre en charge 50% de la facture des habitants de Bonnetable dans la limite maximum de 150 € sur présentation de la facture par alloguêpes.

Sur le domaine public, la Commune prendra à sa charge la totalité de la facture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer la convention annexée avec Alloguepes 72.

DÉLIBÉRATION N°2024-13 CONVENTION D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS AVEC LE SDIS

Mme le Maire propose au Conseil municipal de signer une convention d'entretien des espaces verts du centre de secours de Bonnetable. Cette convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable 3 fois, à compter du 1er janvier 2024. En contrepartie, le SDIS s'engage à verser la somme de 1 030,28 € par an (montant révisable).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Mme le Maire, à signer cette convention dans les conditions citées ci-dessus.

2) Fonctionnement

DÉLIBÉRATION N°2024-14 CONVENTION DE PRETS AVEC LA MEDIATHEQUE LE LIEN

Mme le Maire propose au conseil municipal de signer une convention avec la Médiathèque le lien, service de la Communauté de Communes Maine Saosnois pour le prêt de documents (livres, supports multimédia, jeux) auprès des services périscolaires de la Commune.

Cette convention est signée pour un an et l'inscription est gratuite pour la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer la convention avec la Médiathèque le lien.

3) Questions diverses

Mme le Maire demande s'il y a des questions concernant les décisions prises depuis le 20/11/2023 (voir ci-dessous).

Mme Bourneuf souhaiterait savoir comment aura lieu la distribution des grilles pour pièges à frelons acquises par la commune.

M. Mautin, en charge de ce dossier, indique qu'on observe régulièrement la présence de nids de frelons sur la commune. L'association Bonnactions a imaginé confectionné des pièges à frelons et interrogé la commune sur la possibilité de créer un partenariat. La municipalité a souhaité intégrer le projet qui permettra à terme de déterminer le nombre de nids de frelons sur la commune et les lieux de présence de ces nids. Ainsi la commune a fait l'acquisition de 100 grilles pour pièges à frelons. Les pièges seront fabriqués par les particuliers en collaboration avec Bonnactions et les grilles distribuées par M. Mautin. Il tiendra un inventaire des personnes à qui les grilles auront été données et où elles auront été placées. Il sera présent à la réunion organisée par Bonnactions le 15/02/2024 à 20h00 à la salle St Sulpice.

Il est précisé que ces grilles pourront être distribuées à tous les administrés intéressés et pas seulement aux apiculteurs amateurs.

Mme le Maire indique avoir été étonnée de voir sur le site Internet « helloasso » que Bonnactions allait vendre ces grilles 1€. Elle rappelle que c'est la commune qui a acheté les grilles et que l'association ne peut pas les vendre.

Mme Bourneuf indique que les grilles ont été achetées avec des deniers publics et qu'il convient que ce soit la commune qui gère la distribution de celles-ci.

M. Bottras précise que lorsque le projet a été étudié initialement Bonnactions pensait que c'était l'association qui allait acheter les grilles. Toute la communication a été réalisée dans ce sens.



Mme le Maire signale que le projet a évolué mais que la possibilité d'acheter les grilles était sur Internet encore aujourd'hui.

M. Bottras indique qu'il s'engage à modifier la communication à ce sujet.

Mme Bourneuf souhaite préciser également que la commune a fait l'acquisition de luminaires extérieures à titre gratuit.

TABLE DES DECISIONS 2024

Date de la décision	N° de la décision	Intitulé	Attributaire	Montant HT
03/01/2024	DM 2024-1	Achat de graves	Carrières de Noés	1 232,40 €
04/01/2024	DM 2024-2	Contrat d'entretien des installations thermiques	Missenard Climatique	9 655,00 €
05/01/2024	DM 2024-3	Remplacement de 12 ballasts avenue de la Forêt	Citeos	1 125,27 €
05/01/2024	DM 2024-4	Achat d'enveloppes pour les cartes électorales et de tampons	Sedi-Equipement	237,70 €
05/01/2024	DM 2024-5	Remplacement de 14 extincteurs (écoles maternelle, élémentaire et ateliers municipaux)	Lleixa	1 040,00 €
05/01/2024	DM 2024-6	Achat de sacs pour aspirateur	Breteau	37,49 €
05/01/2024	DM 2024-7	Remplacement d'un potelet rue Joffre suite à dégradation	Self Signal	216,04 €
08/01/2024	DM 2024-8	Contrat d'entretien du chauffage de l'Eglise pour 5 ans	Delestre	5 120,00 €
08/01/2024	DM 2024-9	Achat de gyrophares pour deux véhicules des services techniques	Barrault	90,63 €
08/01/2024	DM 2024-10	Remplacement de deux pneus sur le Kangoo électrique et deux pneus sur la tondeuse Grillo	Bestdrive	361,80 €
11/01/2024	DM 2024-11	Renouvellement des licences informatiques Microsoft pour un an	Delta Technologies	2 491,20 €
12/01/2024	DM 2024-12	Achat de luminaires pour rénovation de l'éclairage extérieur des bâtiments communaux	Enevie	- €
12/01/2024	DM 2024-13	Achat de luminaires pour rénovation de l'éclairage extérieur des bâtiments communaux	Enevie	- €
12/01/2024	DM 2024-14	Transport des élèves de l'école maternelle à la piscine - 7 séances	Voyages Mauger	764,17 €
12/01/2024	DM 2024-15	Transport des élèves de l'école élémentaire à la piscine - 9 séances	Voyages Mauger	982,50 €
12/01/2024	DM 2024-16	Transport des élèves de l'école élémentaire à la piscine - 8 séances	Voyages Mauger	873,33 €
19/01/2024	DM 2024-17	Réparation du véhicule Renault Trafic mis à disposition des associations	Garage Rousseau	1 372,03 €
19/01/2024	DM 2024-18	Remplacement de l'onduleur du système de vidéoprotection de l'école élémentaire	Eryma	1 193,50 €
19/01/2024	DM 2024-19	Achat de deux sondes thermomètres électroniques pour la cantine	Comptoir de Bretagne	28,00 €
19/01/2024	DM 2024-20	Réparation du véhicule Citroen Berlingo du service technique	Garage du Château 2	718,02 €
19/01/2024	DM 2024-21	Réparation du véhicule Citroen Berlingo du service technique	Garage du Château 2	381,94 €
19/01/2024	DM 2024-22	Achat de 17 panneaux de numéros d'habitation	Graphic Ouest	105,40 €
19/01/2024	DM 2024-23	Réparation de la chaudière des vestiaires du stade Nonna Debonne	Missenard Climatique	715,47 €



19/01/2024	DM 2024-24	Achat de fournitures d'entretien pour les bâtiments communaux	Orapi Hygiène	4 060,39 €
19/01/2024	DM 2024-25	Achat de fournitures d'entretien	Zep	1 470,62 €
19/01/2024	DM 2024-26	Maintenance des postes informatiques pour un an	Delta Technologies	6 093,00 €
19/01/2024	DM 2024-27	Remplacement de l'embrayage du véhicule Fiat Ducato	Garage du Château 2	2 202,66 €
22/01/2024	DM 2024-28	Balayage des rues 2024	Ledru Travaux Routiers	8 352,00 €
23/01/2024	DM 2024-29	Remplacement de la pompe du surchauffeur du lave-vaisselle de la cantine maternelle	Axima Réfrigération	378,68 €
23/01/2024	DM 2024-30	Remplacement de pièces sur la friteuse et le lave-vaisselle de la cantine élémentaire	Axima Réfrigération	114,16 €
23/01/2024	DM 2024-31	Remplacement de l'horloge astronomique sur le poste d'éclairage public - Aulaines	Citeos	668,00 €
24/01/2024	DM 2024-32	Location d'une nacelle pour la réparation des portes sectionnelles des ateliers municipaux	CCMB Location	392,04 €
24/01/2024	DM 2024-33	Achat de grilles pour pièges à frelons	Apiculture.net	377,00 €
24/01/2024	DM 2024-34	Remplacement du régulateur thermostatique du chauffe-eau de la chaudière du presbytère	Garanka	132,41 €
26/01/2024	DM 2024-35	Remplacement pompe de bouclage au gymnase	Missenard Climatique	774,84 €
30/01/2024	DM 2024-36	Achat de fournitures administratives	Lyreco	283,35 €

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle signera le contrat de sécurité avec la gendarmerie le 08/02/2024. La seconde étape de cette collaboration avec la gendarmerie sera la mise en place de la participation citoyenne. Une présentation aux conseillers municipaux ainsi qu'aux administrés sera réalisée.

La précédente municipalité avait commencé à travailler sur la participation citoyenne.

Mme Gouhier demande si le contrat de sécurité vise à réduire les cambriolages ou s'il s'agit de sécurité routière car elle souhaiterait que la vitesse soit réduite au Gué d'Aulaines.

Mme le Maire précise qu'il s'agit de déterminer les modalités de collaboration entre la commune et la gendarmerie.

Mme le Maire précise que le prochain conseil municipal aura lieu le 21/02/2024 afin de définir les zones d'accélération des énergies renouvelables. Ce point sera étudié par la commission « aménagement et environnement de la ville » le 12/02/2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Vu pour être affiché le 12/02/2024,

A adopter au conseil municipal du 21/02/2024

Adoption du compte rendu lors du conseil municipal du 21/02/2024

Le maire, Marie-Laure PLÉVER

La secrétaire de séance, Renée GOUHIER

